

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 39

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le*
.....

Le Maire

OBJET : EVENEMENTIEL ET ANIMATION – Transfert de la compétence « animation seniors » exercée par le CCAS à la Ville de Bayonne.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Mise en œuvre par le CCAS jusqu'à présent, la responsabilité des animations seniors connaît un réel succès qui mobilise un nombre conséquent de personnels. C'est ainsi que sont proposés des sorties thématiques, des cours de langue et de peinture, des ateliers mémoire, des activités d'expression scénique et de chorale, des voyages culturels, des cours de gymnastique, de marche nordique, de stretching ou encore de renforcement musculaire qui contribuent à la bonne santé physique et morale des aînés.

Cette compétence gagnera encore à être développée, en cohérence et en complémentarité avec les autres projets de la Ville en faveur de l'animation, des plus jeunes jusqu'aux seniors.

Par ailleurs, les engagements toujours plus importants du CCAS en faveur des publics en situation de difficulté et de précarité contraignent celui-ci à mobiliser toutes ses énergies au profit de son cœur de métier.

Dans ces conditions, et en considérant enfin le transfert récent de la compétence animation exercée par l'Office de tourisme à la Ville de Bayonne, il apparaît pertinent de regrouper toutes les actions d'animation au sein d'une même entité municipale.

Au sein des services municipaux, il reviendra à la direction événementiel et animation (DEA) de porter finalement l'ensemble de cette responsabilité. Les missions suivantes sont concernées : organisation et accompagnement des activités culturelles, sportives et de loisirs pour les seniors bayonnais, organisation d'événements festifs, organisation et accompagnement des randonnées et des voyages.

Pour ce faire, il s'ensuit le transfert, à compter du 1^{er} janvier 2018, des trois salariés du CCAS directement en charge de ces missions, au sein des effectifs de la Ville de Bayonne.

Ce transfert a été soumis au Comité Technique réuni le 13 octobre qui a donné un avis favorable. Les agents concernés rejoindront la DEA qui se réorganisera pour les accueillir et pour intégrer les animations dont ils avaient la charge.

D'autre part, les moyens financiers affectés à l'activité de l'animation seniors seront, de la même façon, repris par la Ville de Bayonne au 1^{er} janvier 2018.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le transfert de la compétence animation seniors, des personnels qui l'exercent et des moyens associés, du CCAS à la Ville de Bayonne

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne